



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 29 mars 2022 - 20H00

Date de la convocation : 17 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 18

Présents: APPERT Annie, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOURGEOIS Josette, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Michel, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, FAYARD Estelle, FEYEUX Muriel, GIBOT Alain, LARDET Denis, RATTON Didier, REVEL Grégory, VOISIN Luc.

Absents excusés: /

Pouvoirs : /

Président de séance : LARDET Denis.

Secrétaire de séance : REVEL Grégory

☒ **Procès-verbal de la séance du 03 mars 2022 :** le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 16 voix pour et 2 abstentions de personnes absentes audit conseil.

Préalablement à l'ordre du jour, M. le maire présente au conseil :

- Le visuel du projet de colombarium qui sera installé au cimetière cette année,
- Les plans finalisés du projet de réhabilitation de la RD 933 côté sud.

L'ensemble des conseillers municipaux valident ces deux projets.

Quelques chiffres concernant les estimations du projet de la RD 933 :

- Travaux d'enfouissement de d'éclairage public : cout total 622 800.00 € part communale 150 406.48 € part syndicat d'électricité 382 688.86 €.
- Aménagement des abords de la RD 933 : estimation bureau d'étude 900 000.00 € TTC (hors subventions non connus à ce jour).

Concernant l'enfouissement et l'installation d'un trottoir RD1 (feux/carrefour des grands cours) :

- Travaux d'enfouissement de d'éclairage public : cout total 65 600.00 € part communale 41 890.47 € part syndicat d'électricité 14 254.42 €.
- Aménagement d'un trottoir : estimation bureau d'étude 70 000€ TTC (hors subventions non connus à ce jour).

M. le maire rappelle que ces travaux seront autofinancés sur deux exercices budgétaires 2022/2023, ce qui implique une grande rigueur financière sur tous les autres sujets.

1) Tarif location gymnase

M. le maire expose au conseil, comme il l'avait déjà annoncé le 03 mars dernier, qu'une demande de location a été formulée par un particulier diplômé, qui a créé une autoentreprise « Manziat Multisports », afin d'organiser des stages à destination des jeunes le matin pendant les vacances scolaires au sein du gymnase.

Les conseillers municipaux s'étaient exprimés et avaient proposé le tarif de 5 € de l'heure pour la location du gymnase.

Le projet s'est concrétisé, et débutera dès les vacances d'avril 2022 c'est pourquoi M. le maire demande au conseil d'entériner la décision du 03 mars par la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 03 mars 2022 portant vote du budget primitif principal

Vu les délibérations du 26 août 2014, du 17 juin 2015 et du 31 mai 2017 fixant le tarif de location du gymnase

Considérant la demande de location sus-visée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le tarif de 5 €/heure (avec un minimum de location de 3 heures de location) pour la location du gymnase pour une auto-entreprise qui organise, pendant les vacances scolaires, des activités sportives à destination des moins de 18 ans, scolarisés et/ou résidents à Manziat. Ce tarif ne sera applicable à toute auto-entreprise que si cette dernière a obtenu préalablement l'accord du conseil municipal

2) Décision modificative n° 1 au budget primitif principal

M. le maire expose au conseil que depuis le vote du budget le 03 mars dernier, la commune a reçu la notification écrite d'une subvention accordée par la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du sport pour l'extension des vestiaires de football d'un montant de 50 000.00 €.

En parallèle, l'autoportée des services techniques est tombée en panne et il est nécessaire de la remplacer (9 200.00 €) car le coût de réparation s'avère trop élevé. De plus, pour l'opération relative à l'extension des vestiaires du foot une entreprise n'avait pas encore déposé son décompte global définitif, il est donc nécessaire de porter la somme de 1 200.00 € au budget pour couvrir cette dépense. M. le maire propose que le solde, soit 39 600.00 €, de la recette générée par la subvention soit porté à l'opération de rénovation de la RD 933.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir valider la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
2158	92	matériel	9 200,00 €	1322		Subvention région	50 000,00 €
2313	20193	extension vestiaires foot	1 200,00 €				
2151	20212	voirie 2021	7 600,00 €				
2151	178	RD 933	32 000,00 €				
TOTAL			50 000,00 €	TOTAL			50 000,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 mars 2022 portant vote du budget primitif principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de valider la décision modificative n°1 telle qu'elle est énoncée ci-dessus.

Divers :

-Denis C se rendra à l'assemblée générale de l'Agence 01 prévue le 30 mars 2022

-A. Coulon s'est rendu ce 29 mars à une réunion d'information organisée par Enedis concernant les travaux HTA qui seront entrepris cette année sur la commune. En effet, afin d'améliorer la qualité de fourniture Enedis construit un nouveau poste source sur la commune de La Salle. Plusieurs communes sont concernées, sur la commune de Manziat des travaux débiteront à l'automne et se poursuivront jusqu'à l'été 2023 afin de supprimer un poteau, 87 mètres de réseaux aériens et de créer en parallèle 207 mètres de réseaux souterrains. Pour information le coût global de 2 500 000.00 € pour un plan pluriannuel de travaux de 17 000 000.00 €.

Comptes rendus des commissions :

Commission assainissement environnement :

- Dans le cadre de l'audit de la DSP une prochaine réunion aura lieu le 4 avril prochain. M. le maire précise que deux courriers recommandés ont été adressés au directeur régional de la SAUR pour lui faire part en premier lieu de son mécontentement quant à la gestion par les services de la SAUR de ce dossier, et en second lieu réclamer une nouvelle fois des documents et informations attendues. M. le maire ajoute que si les informations ne sont pas transmises en mairie d'ici vendredi, il annulera la réunion.

- Rue Vieille : la réception des travaux aura lieu le 5 avril

- Route de Chevroux : les travaux ont débuté

- Journée de nettoyage de la commune : L. Voisin annonce qu'il ira, accompagné de N.

Chambard à la rencontre de la directrice et du directeur des écoles primaires de Manziat afin de définir une date courant mai pour la journée de nettoyage de la commune.

Commission Bâtiments :

-Salle des fêtes : le contrôle triennal de sécurité incendie a eu lieu le 21 mars dernier. Devant la bonne tenue des registres de sécurité, la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques incendie et de panique dans les ERP va se réunir pour que ce contrôle devienne quinquennal. M. le maire remercie C. Parvy pour la bonne tenue des registres de sécurité des différents bâtiments communaux.

-Cimetière : le 17 mars, l'entreprise DIASTRASA a opéré sur le terrain choisi pour l'extension du cimetière. Il s'agit là de la deuxième phase dont le but est l'étude de sols hydro-géologique et environnementale.

-Réhabilitation de la maison Sibellas en MAM : Une réunion a eu lieu le 22 mars dernier pour le lancement du chantier de rénovation en présence de la maîtrise d'œuvre et de toutes les entreprises concernées par les travaux. Le chantier démarrera le 11 avril prochain.

Commission urbanisme : D. Catherin dresse la liste des dossiers. La commission des impôts directs se réunira prochainement.

Commission PLUI : Une demande de correction de la carte de zonage habitat a été demandée, et la prochaine réunion est prévue le 5 avril

Commission communication : S. Bernard fait un point sur les nouvelles entreprises qui seront présentées dans le prochain manziat infos.

Commission manifestations : Lors du précédent conseil, S. Bernard avait évoqué le souhait d'un organisateur de spectacle de louer la salle des fêtes le 31 décembre. C'est chose faite, avec deux spectacles en prévision le soir du réveillon.

Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque :

-Réunion bibliothèque : C. Charvet s'est rendu à la réunion de la bibliothèque qui portait sur le bilan annuel (avec le nombre d'abonnés) la préparation des spectacles du 11 mai et le projet d'exposition et de spectacle pour la rentrée 2022. La boîte à livres est en cours de rénovation par les bénévoles de la bibliothèque, M. le maire reprecise que son installation doit au préalable être vue avec lui.

-CCAS : une réunion est prévue le 14 avril à 19h00 portant sur le vote du budget et le repas des aînés prévu le 22 mai.

Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :

-Fleurissement : la commune prépare un dossier de candidature pour la 1^{ère} fleur. Les agents techniques ont enlevés les jardinières qui se trouvaient le long de la RD 933, il est proposé, après nettoyage, de les réinstaller à d'autres endroits sur la commune (cimetière...)

-Réaménagement RD 933 : une réunion des riverains est prévue le 11 avril prochain (les riverains concernés ont reçu une invitation) en présence de l'entreprise, et de la commission voirie. L'enfouissement a commencé et se déroule dans les temps et selon les prévisions techniques. Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis.

-travaux de voirie : les agents techniques ont, au moyen d'enrobé à froid, bouché certains trous.

-PATA : les demandes de devis seront envoyées dans les prochains jours

Questions diverses

(Séance levée à 22h15)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,